



IN IPSO VITA ET LUX

Monseigneur André GUEYE
EVÊQUE DE THIES



Diocèse de THIES
BP 3004
THIES / SENEGAL
Tél +221 33 951 13 41
Email : evethies@orange.sn

DÉCRET
PORTANT
CRÉATION DE PAROISSE

MGR ANDRÉ GUEYE, ÉVÊQUE DE THIES

- Vu les canons 381 § 1 et 391 relatifs aux pouvoirs de l'Evêque diocésain ;
- Vu le canon 515 § 2 relatif à la constitution, à la création, à la suppression et à la modification des paroisses ;
- Après avoir entendu le Conseil presbytéral (can. 515 § 2) ;
- Vu le Directoire pour le Ministère pastoral des Evêques "*Apostolorum Succesores*" au n° 214 ;
- Après une large concertation avec les Pasteurs ;

DECRETE

- 1- Est constituée en Paroisse avec tous les droits et obligations y afférents :
La Quasi-Paroisse Saint Antoine de Padoue de Pout-Diack qui comprend le territoire situé en partie, dans les communes de Notto-Diobass et de Tassette. Elle englobe les localités de Ngollar, Keur Birane, Pout-Ndoff, Mbousnack et Khabane.
- 2- Le présent décret qui sera publié par affichage et par annonces dans toutes les Églises paroissiales du Diocèse prend effet à compter du 1^{er} Octobre 2021.

Fait à **Thiès**, le 02 septembre 2021.

Abbé Aloyse SENE



CHANCELIER

+ Mgr André GUEYE

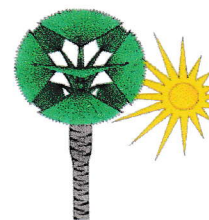


EVÊQUE DE THIES



IN IPSO VITA ET LUX

Monseigneur André GUEYE
EVÊQUE DE THIES



Diocèse de THIES
BP 3004
THIES / SENEGAL
Tél +221 33 951 13 41
Email : evethies@orange.sn

DÉCRET
PORTANT
NOMINATION DU VICAIRE GÉNÉRAL

MGR ANDRE GUEYE, ÉVÊQUE DE THIES

- Vu les canons 381 § 1 et 391 relatifs aux pouvoirs de l'Evêque diocésain ;
- Vu les canons 145 à 196 relatifs aux offices ecclésiastiques ;
- Vu le canon 475 à 481 relatifs à l'office de Vicaire général ;
- Vu le Directoire pour le Ministère pastoral des Evêques "*Apostolorum Succesores*" au N° 178 ;

DECRETE

- 1- Monsieur l'Abbé Albert SENE est nommé Vicaire Général du Diocèse de THIES, avec tous les droits et devoirs afférents.
- 2- Le présent décret qui sera publié par affichage et par annonces dans toutes les Églises paroissiales du Diocèse prend effet à compter du 1^{er} octobre 2021 pour trois (03) ans renouvelables.

Fait à **Thiès**, le 02 septembre 2021

Abbé Aloyse SENE



CHANCELLIER

+ Mgr André GUEYE

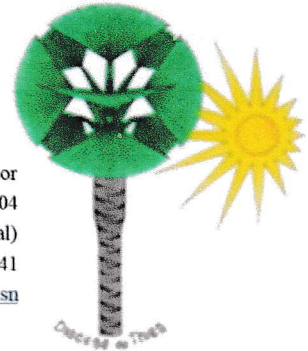


EVÊQUE DE THIES



Monseigneur André GUEYE
EVÊQUE DE THIES

Place du Trésor
B.P. 3004
THIES – (Sénégal)
Tél. : (+221) 33 951 13 41
e-mail : evethies@orange.sn



DÉCRET
PORTANT NOMINATION
DE L'ÉCONOME DIOCÉSAIN

MGR ANDRE GUEYE, EVÊQUE DE THIES

- Vu les canons 381 § 1 et 391 relatifs aux pouvoirs de l'Evêque diocésain ;
- Après avoir recueilli les avis des membres du Collège des Consultants et du Conseil diocésain pour les affaires économiques (can. 494 § 1)
- Vu les dispositions du Directoire pour le Ministère pastoral des Evêques "*Apostolorum Successores*" au n° 192.
- Après avoir consulté l'intéressé ;

DECRETE

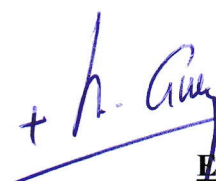

- 1- **Monsieur l'Abbé Théodore Aimé SECK** est nommé Econome diocésain, en remplacement de l'Abbé Louis Thomas MBAYE appelé à d'autres fonctions.
- 2- Le présent décret qui sera publié par affichage et par annonces dans toutes les Eglises paroissiales du Diocèse prend effet à compter du 1^{er} octobre 2021.

Fait à **Thiès**, le 02 septembre 2021

Abbé Aloyse SENE



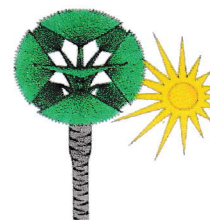

+ Mgr André GUEYE



IN IPSO VITA ET LUX

Monseigneur André GUEYE
EVÊQUE DE THIES



Diocèse de THIES
BP 3004
THIES / SENEGAL
Tél +221 33 951 13 41
Email : evethies@orange.sn

DÉCRET
PORTANT NOMINATION
D'EXORCISTE DIOCÉSAIN

MGR ANDRE GUEYE, EVEQUE DE THIES

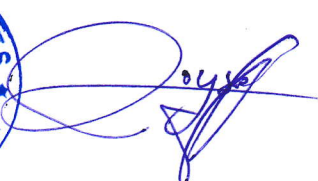

- Vu les canons 381 § 1 et 391 relatifs aux pouvoirs de l'Évêque diocésain ;
- Vu les canons 145 à 196 relatifs aux Offices ecclésiastiques ;
- Vu les canons 460 à 572 relatifs à l'organisation interne des Églises particulières ;
- Vu le Directoire pour le Ministère pastoral des Évêques "*Apostolorum Successores*" au numéro 164 ;
- Considérant que personne ne peut légitimement prononcer des exorcismes sur les possédés, à moins d'avoir obtenu de l'Ordinaire du lieu une permission particulière et expresse (can. 1172 § 1) ;

DECRETE

- 1- Abbé Pierre Raoul CISS est nommé Exorciste diocésain.
- 2- Le présent décret qui sera publié par affichage ou annonce dans toutes les Églises paroissiales du Diocèse, prend effet à compter du 1^{er} octobre 2021.

Fait à **Thiès**, le 02 septembre 2021

Abbé Aloyse SENE



CHANCELIER

+ Mgr André GUEYE



EVÊQUE DE THIES



IN IPSO VITA ET LUX

Monseigneur André GUEYE
EVÊQUE DE THIES



Diocèse de THIES
BP 3004
THIES / SENEGAL
Tél +221 33 951 13 41
Email : evethies@orange.sn

DÉCRET
PORTANT NOMINATION
D'EXORCISTE DIOCÉSAIN

MGR ANDRE GUEYE, EVEQUE DE THIES

- Vu les canons 381 § 1 et 391 relatifs aux pouvoirs de l'Évêque diocésain ;
- Vu les canons 145 à 196 relatifs aux Offices ecclésiastiques ;
- Vu les canons 460 à 572 relatifs à l'organisation interne des Églises particulières ;
- Vu le Directoire pour le Ministère pastoral des Évêques "*Apostolorum Successores*" au numéro 164 ;
- Considérant que personne ne peut légitimement prononcer des exorcismes sur les possédés, à moins d'avoir obtenu de l'Ordinaire du lieu une permission particulière et expresse (can. 1172 § 1) ;

DECRETE

- 1- Abbé David Lamane DIOP est nommé Exorciste diocésain.
- 2- Le présent décret qui sera publié par affichage ou annonce dans toutes les Églises paroissiales du Diocèse, prend effet à compter du 1^{er} octobre 2021.

Fait à **Thiès**, le 02 septembre 2021

Abbé Aloyse SENE



+ Mgr André GUEYE



EVÊQUE DE THIES